

ENTREPRISES

Le Château de Sérème (groupe Thiénot) placé en liquidation judiciaire FRANCE

La SAS Château de Sérème, propriété de 580 ha, dont 175 ha de vignes cultivées en agriculture biologique, a été placée en liquidation judiciaire. Cette propriété languedocienne était entrée dans le giron du groupe champenois Thiénot en 2000. La nouvelle est d'autant plus surprenante que le groupe est à la tête de très belles marques comme Canard-Duchêne, la maison Dourthe dans le Bordelais ou encore CVBG. Situées en AOP corbières, minervois et en IGP pays-d'oc, les vignes du Château de Sérème auraient dû profiter de l'embellie des cours que connaît actuellement le Languedoc. Il semble que l'épisode de grêle de l'été dernier en ait décidé autrement : la récolte aurait été réduite à néant. Des investissements lourds seraient également à l'origine de la situation désespérée de l'unique propriété languedocienne du groupe. Un administrateur judiciaire a été nommé pour envisager la reprise de la propriété. ■ **C.D.**

Les investisseurs individuels à la rescousse de la cave Les Crus Faugères FRANCE

La cave coopérative Les Crus Faugères produit en moyenne 4 M de cols, dont l'équivalent de 1,5 M sous la marque Mas Olivier. Pour maintenir son potentiel de production dans un contexte de vieillissement général de la population viticole, elle crée actuellement une SCIC (société coopérative à intérêt collectif) baptisée Mas Olivier Vignobles, dont la vocation est d'acquérir du foncier et, en priorité, celui de ses adhérents qui partent à la retraite. Son capital initial de 300 000 €, divisé en 300 parts de 1 000 €, est ouvert aux particuliers, entreprises et fournisseurs intéressés par un placement dans la vigne avec rétribution en bouteilles, l'idée étant d'en faire un club d'ambassadeurs. La SCIC sera adhérente de la cave coopérative, mais ses vins seront vinifiés à part, dans l'an-

cienne cave coopérative de Faugères, conservée malgré la fusion avec une autre cave, afin d'y vinifier les domaines et les vins bio.

Gage de réussite selon ses concepteurs, ce projet offre une forte part de rêve aux investisseurs. Ceux-ci auront la possibilité de participer aux assemblages et pourront se retrouver en face de la cave, dans un ancien moulin à blé qui sera réhabilité et entouré d'un conservatoire de cépages anciens.

Si, dans un premier temps, la SCIC vise à acquérir de 20 à 30 ha, à moyen terme, elle a pour objectif d'exploiter un vignoble d'une centaine d'hectares, soit un dixième du vignoble actuellement engagé auprès de la cave des Crus Faugères. ■

Thomas Gueller

Joseph Phelps attaque la nouvelle marque de Domaine Chandon Californie

ÉTATS-UNIS

En 1987, la société vitivinicole californienne Joseph Phelps LLC, via son associé Stone Bridge Cellars Inc, a déposé la marque Delice pour son vin de dessert. Le 16 avril 2015 Joseph Phelps LLC a introduit une plainte à la cour fédérale de Californie en accusant Domaine Chandon Inc, une filiale de Moët Hennessy USA Inc, de l'utilisation abusive du nom Delice pour sa nouvelle gamme de vins pétillants. L'US Patent Office avait rejeté la demande initiale de Domaine Chandon pour ce nom. Chandon est revenu à la charge en cherchant à invalider l'usage de Delice par Joseph Phelps, sa nouvelle demande est toujours en cours. ■ **M.N.**

Michel Chapoutier achète 70 ha en Australie

AUSTRALIE

Particulièrement offensif sur le dossier des droits de plantation et de la limitation à 1% de la croissance du vignoble français - « 1% c'est de la décroissance, jamais une banque ne financerait une entreprise qui annonce un aussi faible objectif de développement » - Michel Chapoutier poursuit son développement hors de la vallée du Rhône. Après le rachat de la maison Trenel en Beaujolais, il agrandit son vignoble australien du Domaine Tournon de 70 ha et finalise une implantation en Espagne dans la DO ribera-del-duero. ■ **T.G.**

→ **Faites-nous part de vos actualités : contact @vsnews.fr**